



2014 :

EN ROUTE VERS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, AVEC LES FENÊTRES ALU

COMMUNIQUE DE PRESSE – Après l'annonce fin 2013 du dispositif « J'éco-rénove, j'économise »¹, 2014 marque le coup d'envoi du plan national de rénovation énergétique avec le lancement d'aides financières spécifiques. TVA à 5,5%, crédit d'impôt développement durable remodelé, éco-PTZ élargi... Le gouvernement souhaite encourager les Français à engager des travaux de rénovation énergétique et atteindre ainsi l'objectif annuel de 500 000 logements améliorés d'ici 2017. L'installation de fenêtres performantes est une action essentielle de ce programme et entre en ligne de compte, à ce titre, dans tous les dispositifs incitatifs. Un message important que l'Association Aluminium Architecture relatera en 2014 auprès du grand public grâce à une vaste campagne d'information.

Aides financières pour les fenêtres : ce qui change en 2014

TVA

Si le **taux de TVA** qui s'applique aux travaux d'entretien et de transformation augmente de 7 à 10%, celui relatif aux **travaux de rénovation énergétique** est abaissé à **5,5%**. Les travaux visés sont ceux effectués dans des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans, éligibles au CIDD ainsi que les travaux induits. Les matériaux d'isolation des parois vitrées (terme consacré du fameux article 200 quater du CGI, c'est-à-dire les fenêtres et les vitrages isolants), les portes d'entrée et les volets isolants sont concernés. Les critères techniques d'éligibilité (cf. CIDD ci-dessous) doivent être respectés.

Eco-conditionnalité : RGE

Un changement et non des moindres : à partir du 1^{er} juillet 2014, seules les entreprises titulaires du signe de qualité RGE (« Reconnu Garant Environnement ») pourront réaliser des travaux éligibles aux aides suivantes : Eco-Prêt à taux Zéro, CIDD (Crédit d'Impôt Développement Durable), aides régionales, aides de l'Anah et, à terme, les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie).

S'agissant des menuiseries extérieures, être RGE signifie :

- soit être titulaire d'une qualification Qualibat associée à la mention efficacité énergétique,
- soit être titulaire de l'une des deux marques, « Pros de la performance énergétique » ou « Eco-artisan »

Ce changement de paradigme absolument inédit place désormais la compétence et la qualité de l'entreprise au premier plan.

Crédit d'impôt développement durable (CIDD)

Le CIDD est simplifié avec désormais deux taux : 15% (action seule sous conditions de ressources) ou 25% (bouquet de travaux).

¹ Mise en place des Points Info Rénovation service (PRIS), du n° de téléphone national unique (0810 140 240) et du site internet (renovation-info-service.gouv.fr).

	ACTION SEULE		BOUQUET DE TRAVAUX
	<u>SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES</u>		
	maison individuelle	logements collectifs	maison individuelle logements collectifs
fenêtre	-	15%	25%
double fenêtre	-	15%	25%
vitrage	-	15%	25%
porte d'entrée	-	15%	15%*
volet	-	15%	15%*

* Les portes d'entrée et les volets isolants ne sont pas constitutifs d'un bouquet mais peuvent bénéficier du taux de l'action seule en complément d'un bouquet.

Les critères techniques d'éligibilité applicables depuis le 1er janvier 2013 sont maintenus.
A partir du 1^{er} janvier 2015, l'éco-conditionnalité RGE s'applique.

Eco-PTZ

À compter du 1^{er} janvier 2014, **l'éco-prêt à taux zéro** – qui permet de financer des bouquets de travaux d'économie d'énergie pour la résidence principale – **s'ouvre aux copropriétés**. Les travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes sont éligibles. Pour être constitutif d'un bouquet de travaux la rénovation doit concerner au moins la moitié des fenêtres du logement.
L'éco-PTZ et le CIDD peuvent se cumuler sous conditions de ressources.
A partir du 1^{er} juillet 2014, l'éco-conditionnalité RGE s'applique.

Aides exceptionnelles

Pour lutter contre la précarité énergétique, le dispositif « J'éco-rénove, j'économise » instaure une prime de 1350 € pour les ménages aux revenus moyens et une prime de 3000 € pour les ménages les plus modestes.

Aides de l'Anah

Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, en augmentation, s'adressent désormais à la fois aux propriétaires occupant, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires. (Plus d'informations dans [le guide de l'Anah, « Une réponse territoriale aux enjeux de l'habitat privé »](#))

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Ce dispositif qui « repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie »², a été reconduit le 20 décembre dernier pour une période transitoire d'un an puis pour une nouvelle période de trois ans (2015-2017).

La révision de l'ensemble des fiches bâtiment dont la fiche fenêtre est programmée d'ici juillet 2014. La création d'une fiche porte d'entrée en maison individuelle sera proposée.

² Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

2014 : le bon moment pour changer ses fenêtres... par des fenêtres alu

Dans ce contexte, l'Association Aluminium Architecture lance en 2014 une vaste campagne d'information grand public pour attirer l'attention des particuliers sur le caractère déterminant des fenêtres dans la performance thermique des logements et leur faire découvrir les propriétés des menuiseries alu.

Une prise de parole inédite en France pour une organisation professionnelle du secteur de la fenêtre, qui se déploiera en 2014 à la télévision et sur Internet. Un guide présentant l'ensemble des solutions aluminium pour la réalisation de fenêtres sera également mis à disposition des particuliers et téléchargeable sur le site www.fenetrealu.com.

Détail de la campagne sur la présentation jointe.



Les atouts des fenêtres aluminium :

- des fenêtres lumineuses grâce à la finesse inégalée de leurs montants et l'étendue de leur clair de vitrage
- des fenêtres de toutes formes et de toutes tailles, idéales pour la réalisation des grandes baies et des coulissants au cœur de la RT 2012
- des fenêtres performantes grâce à la rupture de pont thermique
- des fenêtres s'adaptant à tous les types d'architecture, en neuf comme en rénovation.
- des fenêtres aux propriétés environnementales : un entretien simple à l'eau savonneuse 1 à 2 fois par an et le recyclage effectif de tous leurs éléments métalliques en fin de vie.

À propos de l'Association Aluminium Architecture :

L'Association Aluminium Architecture (AAA) a pour mission de promouvoir l'utilisation de l'aluminium pour la réalisation des menuiseries extérieures (fenêtres, vérandas, façades...). Ses membres sont les adhérents du SNFA (Syndicat National de la construction des Fenêtres, façades et Activités associés).



www.fenetrealu.com



www.la-veranda-alu.com

Contact presse

Morgane Gens / l'été en hiver productions

morgane.gens@eteenhiver.com

01 40 70 93 17 - 06 88 63 34 30